

Justificatifs d'absence :

Toute absence prévisible doit être communiquée via le journal de classe de votre enfant.

Merci de bien vouloir noter que les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève (certificat);
- La convocation par une autorité publique (attestation);
- Le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève jusqu'au 4e degré (attestation);
- Pour les élèves jeunes sportifs de haut niveau en stages ou en compétitions;
- Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles laissées à la libre appréciation de la Direction.

En cas d'absence imprévue, les parents informent le secrétariat par mail (ecole.lescolibris@gmail.com) et motivent par écrit l'absence dans le journal de classe de l'enfant ou en utilisant un justificatif d'absence, à remettre au plus tard le jour du retour de l'enfant.

Pour une absence d' 1 à 3 jours :

compléter un billet justificatif d'absence à remettre par l'enfant à l'enseignant dès son retour.

Pour toute absence maladie de + de 3 jours

Elle doit être couverte par un certificat médical.

Pour toute absence liée à une quarantaine COVID :

- Cas positif au sein du foyer ou élève positif
1. En informer l'école
 2. Transmettre le certificat de quarantaine au secrétariat (ecole.lescolibris@gmail.com)

En cas d'absence prévue pour un motif non listé ci-dessus, l'approbation préalable de la Direction est obligatoire.

Aucun départ en vacances ou prolongation d'un week-end ne peuvent être considérés comme motif légitime d'absence pour un enfant en âge d'obligation scolaire (à partir de la 3ème maternelle).

Suite à 9 demi-jours d'absences injustifiées, un signalement sera fait au service de l'Obligation scolaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire dans les 5 jours ouvrables.